

## DÉPARTEMENT : MOSELLE

## COMMUNE : DANNE ET QUATRE VENTS

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	13
Absents :	2

# **REGISTRE DES DÉLIBÉRATION SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026**

### Date de convocation

19/01/2026

## Date d'affichage

27/01/2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-six janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire.**

**Membres présents** : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, André DIEBOLD, FRITSCH Christelle, BRUA Dolorès, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain, JULLIENNE Michel, WATZKY Lionel.

**Absents excusés :** SANTIAGO Fabrice, BAE Laetitia.

**Secrétaire de séance :** Sylvain SCHEFFELER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

## **OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

## N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2141-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Monsieur Sylvain SCHEFFLER.

OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION

N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
27 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

## **OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

N° 3 · TABLES PUBLIQUES LOCAUX 2026

Le Maire expose que la structure tarifaire de notre Commune porte sur :

- la redevance eau
  - le prix des concessions funéraires

Le Maire invite les conseillers à voter les tarifs des services publics locaux qu'ils entendent pratiquer durant l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

## CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Tarif unique durée 30 ans 2 m <sup>2</sup>	Tombe simple	140,00 €
Tarif unique durée 30 ans 4 m <sup>2</sup>	Tombe double	280,00 €
Tarif unique durée 30 ans (80 cm x 60 cm)	Cave urne	70,00 €
Tarif unique au columbarium durée 30 ans	1 case	500,00 €

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION****N° 4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- voter un montant de 10 000,00 € au compte 65748 «Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé»

Tous les membres concernés par ces associations ont quitté la séance avant le vote.

- d'allouer les subventions retracées dans le tableau ci-dessous pour 10 000,00 € :

SPORTS ET LOISIRS CLUB Danne et 4 Vents	300.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE Danne et 4 Vents	300.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS Danne et 4 Vents	300.00 €
DONNEURS DE SANG Danne et 4 Vents	300.00 €
CHORALE Danne et 4 Vents	300.00 €
ARBORICULTEURS Danne et 4 Vents	360.00 €
CLUB DE L'AMITIE Danne et 4 Vents	300.00 €
TOUGUEZEUR (adhésion et frais du conseil local des jeunes)	300.00 €
CLUB VOSGIEN PHALSBOURG-LUTZELBOURG	200.00 €
CONSEIL DE FABRIQUE	140.00 €
SECOURS POPULAIRE Français	100.00 €
P'TITS PHENIX PHALSBOURG	600.00 €
ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES DE METZ	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 600.00 €</b>

- de mettre à disposition gratuitement l'Espace Culturel, pour l'assemblée générale annuelle pour les associations locales,
- d'attribuer un crédit annuel réservé à la location de l'Espace Culturel d'un montant de 300,00 € aux associations locales,
- de verser une subvention annuelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers représentant le montant de leur assurance. Le justificatif a été présenté à la commune pour l'obtention du versement de la subvention qui est d'un montant de 653.95 €.

/

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION****N° 5 : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

L'assemblée,

Vu le code général de la fonction publique, article L332-23 1° et 2°

- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour venir en aide à l'ouvrier communal qui a davantage de travail en période estivale,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour effectuer le déneigement en hiver en cas de besoin,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> février 2026 au 31 janvier 2027 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique (ouvrier polyvalent) pour une durée hebdomadaire de services de 35/35<sup>ème</sup> ;

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique (ouvrier polyvalent) pour une durée journalière (le nombre d'heures dépendra du déneigement à effectuer) ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique appartenant à la catégorie C ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du CGFP.

/

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION****N° 6 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 27/10/2025 : VENTE DE  
TERRAINS RUE DU ROTH SECTION 3, PARCELLE N° 243 et UNE PARTIE DE  
LA PARCELLE 242**

Par délibération du 27 octobre 2025, le Conseil Municipal avait décidé de vendre les deux terrains à bâtir rue du Roth à Monsieur et Madame Patrick ZIELINGER, domiciliés 31 rue de la Division Leclerc 67290 PETTERSBACH. Monsieur et madame Patrick ZIELINGER ont créé une SCI, et ils souhaitent acheter les terrains au nom de la SCI des Quatre Vents (extrait Kbis).

Suite à ce changement, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société SCI des Quatre Vents, N° 31 rue de la Division Leclerc 67290 PETTERSBACH, s'est portée candidate à l'acquisition des terrains à bâtir rue du Roth.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de vendre à la société SCI des Quatre Vents les terrains cadastrés comme suit, en vue d'y édifier une construction d'un collectif à usage d'habitation :

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Surface (ares)</b>
3	257	10 ,68
3	254	1,05
<b>TOTAL</b>		<b>11,74</b>

La vente est consentie au prix de 7 000,00 € l'are TVA comprise (dont 1 309,00 € TTC de PVR), soit une somme totale de 82 180,00 € TTC (quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt euros). La somme de 66 812,34 € (5 691,00 € de l'are X 11,74 ares = 66 812,34 €, soixante-six mille huit cent douze euros et trente-quatre cents) sera à verser par les acquéreurs au Notaire Maître Matthieu HAAS 57600 FORBACH le jour de la signature de l'acte portant transfert de propriété.

La PVR, soit 1 309,00 € TTC X 11,74 ares = 15 367,66 € (quinze mille trois cent soixante-sept euros et soixante-six cents) sera inscrite dans le permis de construire et sera à payer après l'accord du permis de construire.

Ce prix s'entend TVA comprise.

- PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs,
- DONNE tous les pouvoirs au Maire pour la signature des pièces afférentes à ce dossier.

**Cette délibération annule celle prise en date du 27 octobre 2025.**

/

- **Décision du Maire** : une nouvelle convention a été signée avec l'Association de Santé au Travail de Lorraine Nord (AGESTRA) modifiant la cotisation forfaitaire annuelle qui passe à 95,00 € HT par agent et modifiant l'indemnité compensatrice d'absence qui passe à 50,00 € HT.

<b>N° ordre</b>	<b>OBJET</b>
1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2025
3	Tarifs publics locaux 2026
4	Subventions aux associations et autres
5	Accroissement temporaire d'activité
6	Modification de la délibération vente de terrains rue du Roth section 3, parcelle N° 257 et une partie de la parcelle 254

**Membres présents** : SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, BENZIDOUR Myriam, André DIEBOLD, FRITSCH Christelle, BRUA Dolorès, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain, JULLIENNE Michel, WATZKY Lionel.

<b>Jean-Luc JACOB, Maire</b>	
<b>Sylvain SCHEFFLER, secrétaire de séance</b>	